



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Forêts du Perche

Depuis 2017, vous avez pu prendre connaissance de l'évolution des études du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) des Forêts du Perche par le biais notamment de plaquettes d'information, de panneaux d'exposition et de réunions publiques.

Le projet de PLUI a fait l'objet, en date du 22 décembre 2022, d'une délibération d'arrêt de projet prise par le conseil communautaire des Forêts du Perche.

Le dossier de PLUI a ensuite été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis. Les services de l'Etat et la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ont donné un avis défavorable à ce projet en considérant que celui-ci conduisait à une trop grande consommation d'espace.

En conséquence, une délibération du conseil communautaire des Forêts du Perche en date du 24 mai 2023 a retiré la délibération du 22 décembre 2022.

Depuis, des modifications sont apportées aux documents du PLUI afin de prendre en compte les remarques des services de l'Etat et de la CDPENAF.

La concertation avec la population est à nouveau effective jusqu'en septembre 2023 avec la mise à disposition des documents modifiés du PLUI au fur-et-à-mesure de leur réalisation ainsi que d'un registre de concertation au siège de la communauté de communes des Forêts du Perche et dans chacune des mairies, afin de recueillir vos remarques et ce jusqu'au nouvel arrêt de projet.

L'enquête publique sur le projet de PLUI, durant laquelle vous pourrez venir vous exprimer et donner votre avis sur le dossier, est envisagée pour la fin d'année 2023 - début d'année 2024.

L'approbation définitive du PLUI par délibération du Conseil Communautaire est envisagée courant 2024.

Ce nouveau PLUI remplacera ainsi, une fois approuvé, les deux PLUI en vigueur du Perche Senonchois et de l'Orée du Perche.